

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2023 / N°5**

SEANCE du 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 19.09.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt- six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale.

Absents excusés :

**REBOUL Grégory donne procuration à BONNET Annick
ROUZET Christelle donne procuration à LAMBERT Daniel
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas
VIAL Anne- Claire donne procuration à DESPEYSSE Jocelyne**

Objet : Achats de plaques émaillées (plaques + numéros) à la société TTI Sarl Rochetaillée

Le bureau propose d'acheter des plaques émaillées à la suite de la création de plusieurs voies. Une plaque « Rue de l'Oliveraie » pour mettre à l'entrée du futur lotissement le Domaine de l'Olivier ainsi que tous les numéros des futures maisons. De plus l'achat de deux plaques « Rue Jean- Marie VIALATTE » qui seront installées à l'entrée des maisons locatives Rue de la Prade (1 côté route de la Bégude, un côté rue de la Prade) avec les numéros sur chaque maison. Une plaque « Chemin de la Petite Lauze » sera installée à la suite de la nomination de cette voie.

Au total 24 numéros et 4 plaques.

Il propose d'accepter le devis de la **TTI Sarl Rochetaillée Email** à qui nous avons déjà pris tous les panneaux lors du raccordement postal. Le montant est de 603.20 € HT soit **723.84 € TTC**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Accepte** le devis de la TTI Sarl Rochetaillée pour un montant de 603.20 € HT soit **723.84€ TTC**.
- **Dit** que cette dépense est prévue chapitre 21 du BP 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 27/09/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 29/09/2023
Et de la réception en Préfecture le 29/09/2023

Le Maire